

Lutte Anti-vectorielle – Bilan départemental des Yvelines

Surveillance renforcée du 1^{er} mai au 30 novembre 2025

Lutte anti-vectorielle et surveillance du territoire

Installé depuis 2004 en France métropolitaine, *Aedes albopictus*, ou plus communément appelé le moustique tigre, poursuit son expansion : 81 départements colonisés (implantés et actifs) sur 96 départements métropolitains au début 2025.

Il est source de nombreuses nuisances. Parmi celles-ci, il est notamment capable de transmettre des **virus** tels que ceux responsables de la dengue, du chikungunya et du zika : on parle d'arboviroses, c'est-à-dire de maladies contractées par des virus transmis par piqûres d'arthropodes (moustique, moucheron piqueur, tique) à des hôtes vertébrés (mammifères ...).



Photographie d'un moustique tigre, *Aedes albopictus*.

Afin de prévenir et lutter contre la prolifération de ces vecteurs (lutte antivectorielle), un dispositif est mis en place par les Agences Régionales de Santé (ARS) depuis le 1^{er} janvier 2020. La surveillance du moustique tigre s'effectue du **1^{er} mai au 30 novembre** et comporte plusieurs volets :

- ✓ **Une surveillance épidémiologique** (des malades)
via les données 2025 des maladies transmises par le moustique tigre signalées en Ile-de-France (IDF), rapportées par Santé Publique France :
 - **469 cas** dont 257 cas de dengue, 211 de chikungunya et 1 de zika ;
338 cas résidaient dans une **commune colonisée ou limitrophe** à une commune colonisée.
 - **24 cas de dengue** et **25 cas de chikungunya**, à l'échelle du département des **Yvelines**.
Aucun cas de zika n'a été recensé.
- ✓ **Une surveillance entomologique** (des populations de moustiques)
via un réseau de pièges pondoires : **525 pièges** pondoires sur la région IDF en 2025, dont **85** positionnés sur les Yvelines, notamment au niveau des sites sensibles tels que les hôpitaux et les aéroports.
Ces pièges pondoires permettent de suivre le front de colonisation observé entre 2020 et 2025 au niveau régional (de la proche couronne vers les départements de la grande couronne) : les pièges pondoires sont majoritairement positionnés sur les communes limitrophes aux communes colonisées.
- ✓ **Une sensibilisation des populations**
via le Portail de signalement du moustique-tigre : **35 signalements** de particuliers provenant de communes non colonisées dans les Yvelines.
Plateforme de signalement : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/
via la cartographie interactive de l'implantation du moustique tigre en Île-de-France :
https://santegraphie.fr/mviewer/?x=285106&y=6227608&z=9&l=statut_aedes_albopictus&lb=positron&config=apps/aedes_albopictus.xml&mode=Normal

Fait marquant : 2 cas autochtones de chikungunya (patients contaminés sans notion de voyage hors IDF) identifiés dans la région francilienne en août 2025.

Colonisation du territoire des Yvelines - Fin de saison 2025

- ✓ **49 communes colonisées**, soit 19 % des communes des Yvelines (21 communes en 2024). Cette colonisation concerne **60 % de la population du département des Yvelines** (33 % en 2024) :
Achères, Aigremont, Andrésy*, Aubergenville*, Bailly*, Bougival, Carrières-sous-Poissy*, Carrières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes*, Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Croissy-sur-Seine, Elancourt, Fontenay-le-Fleury*, Houilles, Jouars-Pontchartrain, Jouy-en-Josas*, l'Etang-la-Ville *, La Celle-Saint-Cloud*, Le Chesnay-Rocquencourt*, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly*, Le Vésinet, Louveciennes*, Magnanville*, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly*, Mantes-la-Jolie*, Marly-le-Roi*, Maule*, Maurecourt*, Montesson, Noisy-le-Roi*, Plaisir*, Poissy, Rambouillet*, Rennemoulin*, Saint-Germain-en-Laye*, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Sartrouville, Thoiry*, Triel-sur-Seine*, Vélizy-Villacoublay*, Verneuil-sur-Seine*, Versailles, Villepreux, Viroflay et Voisins-le-Bretonneux*.
* nouvellement colonisée en 2025
- ✓ **68 communes** sont **limitrophes** à une commune colonisée.

Enquêtes entomologiques 2025

- ✓ **38 enquêtes entomologiques**, ou surveillance des moustiques, réalisées (104 en 2024) :
 - **21** enquêtes suite à la survenue de cas d'arboviroses importés en métropole,
 - **7** enquêtes suite à des relevés de pièges pondoires positifs (présence d'œufs),
 - **10** enquêtes suite à des signalements de particuliers confirmés (validés par l'opérateur).

Fait marquant : 1 traitement insecticide contre le moustique tigre mis en œuvre pour la commune de Maurecourt en 2025 (septembre) suite à la déclaration d'un cas de dengue importé.

Opérations de sensibilisation en 2025

Dans la continuité des opérations déjà menées en 2024, la Délégation départementale des Yvelines (DD78) de l'ARS Ile-de-France a organisé plusieurs actions de communication et d'information sur les risques sanitaires liés au moustique tigre et les mesures préventives et curatives, notamment :

- **1 webinaire**, le 26 juin 2025, à destination des collectivités et du grand public ;
- **11 sessions de sensibilisation**, auprès d'étudiants, de personnels des espaces verts et des services communaux d'hygiène et de santé ;
- **2 participations à des forums**, à destination des maires, et des infirmiers hygiénistes.

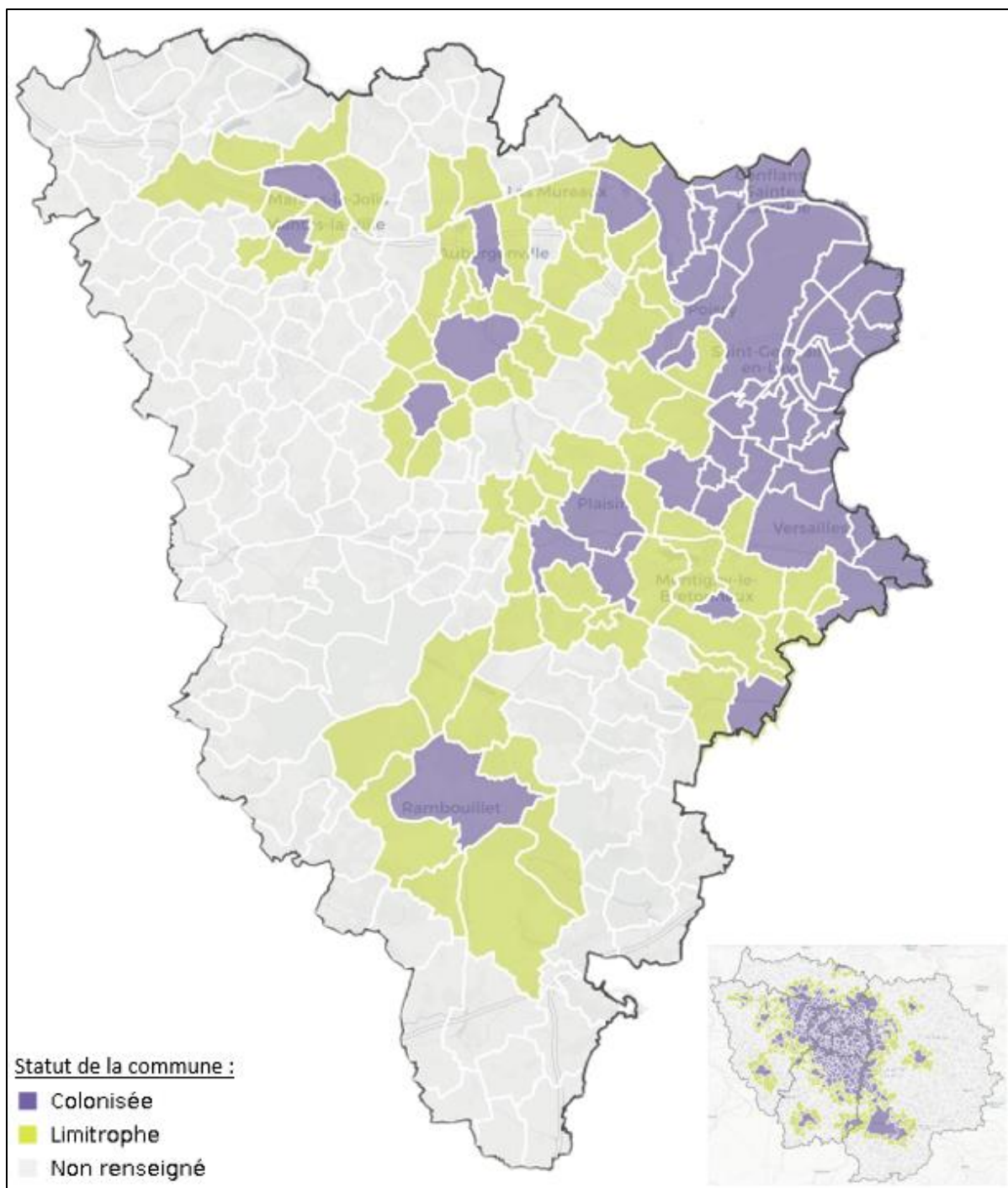


Perspectives saison 2026 - Quelles solutions pour les collectivités ?

Au-delà de la surveillance saisonnière, la DD de l'ARS des Yvelines soutient et finance, pour 2026, l'entreprise **Colnex** qui vise à structurer la mobilisation citoyenne via leur application **Zzzapp**. L'objectif est « d'utiliser les leviers des sciences comportementales pour inciter les citoyens à détruire les gîtes larvaires dans leurs jardins et aider les collectivités à anticiper les nuisances relatives aux moustiques ».

En expérimentant cette nouvelle solution collective et dynamique, la DD78 souhaite impliquer les Yvelinois et les sensibiliser à la nécessité d'être vigilants à l'égard des eaux stagnantes (gîtes de pontes) pour limiter durablement la nuisance des moustiques dans leur quartier.





Implantation du moustique *Aedes albopictus*, dit moustique tigre, dans le département des Yvelines, en novembre 2025 (fin de surveillance saisonnière). Les communes en violet représentent les communes colonisées par le moustique, en vert les communes dites limitrophes à une commune colonisée, et en gris les communes n'ayant pas de données permettant de statuer sur le statut de colonisation.